

Cadrage indicatif

Les cadrages des épreuves sont élaborés par une cellule pédagogique nationale associant des représentants des centres de gestion, du CNFPT, de la profession. Ils sont établis sur la base des cadrages précédemment élaborés par le CNFPT et ont vocation à guider la préparation des concours ou examens, l'élaboration des sujets nationaux et la correction des épreuves.

Cette note entend présenter précisément l'épreuve aux candidats, aux formateurs, aux concepteurs de sujets, aux membres du jury et aux correcteurs. Chacun, selon sa qualité, pourra y trouver tant des recommandations générales que des recommandations qui lui sont plus spécifiquement destinées.

LE COMMENTAIRE DE TEXTE

Concours interne

Intitulé réglementaire (*décret n°2006-1394 du 17 novembre 2006 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des directeurs de police municipale*) :

Un commentaire de texte portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945.

- Durée : 4 heures
- Coefficient : 3

I- UN TEXTE PORTANT SUR UN SUJET D'ORDRE GENERAL

A - Une absence de programme réglementaire

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire. Toutefois, l'intitulé réglementaire de l'épreuve indique quelques thèmes sur lesquels peuvent porter les sujets, à savoir « les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945 ». Il s'agit, au sens large, de problèmes de société. Si le champ des connaissances requises est large, on évitera tout texte trop technique (sujet d'ordre juridique ou historique, par exemple) ou encore trop littéraire ou philosophique.

B- Forme du sujet

Le sujet prend la forme d'**un texte d'une à deux pages**. Il peut s'agir d'un article de presse, de magazine, de revue ou d'un extrait d'ouvrage.

L'auteur, la source et la date du texte sont précisés à la fin du texte.

Il peut comporter un titre (titre d'un article) ou non (extrait d'un ouvrage).

Ce texte n'est accompagné d'aucune autre commande qu'une phrase du type : "Commentez le texte suivant : "

C- Des annales

A titre indicatif, le thème du commentaire de texte de la précédente session organisée par le CNFPT en 2008 portait sur le concept de mobilité durable. Il s'agissait d'un texte intitulé « Evoluer vers le concept de mobilité durable » extrait du rapport du Conseil économique et social, présenté au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire par M. Philippe Da Costa, rapporteur, et adopté par le Conseil économique et social le 13 juin 2007.

II- UN COMMENTAIRE

A- Comprendre et faire comprendre le texte

Le commentaire du texte requiert une aptitude à en identifier sans ambiguïté le thème et les idées principales.

Le candidat doit être capable de présenter de manière organisée ses différentes idées, en faisant appel à des connaissances personnelles afin de les éclairer et de les illustrer.

Ces connaissances peuvent être puisées dans l'actualité, dans l'histoire, dans le champ des savoirs propres à la spécialité du candidat, nourries de la lecture d'ouvrages du même auteur ou d'autres auteurs sur le même thème, etc.

La paraphrase, l'accumulation sans plus-value de citations ne sauraient constituer une technique acceptable de commentaire.

B- Discuter le texte

Le commentaire mesure également l'esprit critique du candidat et sa capacité à mobiliser des connaissances personnelles pour prolonger voire remettre en question les idées de l'auteur en développant ses propres idées, sous réserve de les étayer solidement et de développer une argumentation. Il est toutefois indispensable d'éviter les longues digressions hors-sujet et sans lien avec le texte.

C- Forme du commentaire

Le commentaire se rattache à la famille des épreuves de composition ou de dissertation de culture générale.

Aussi, il comprend une introduction comportant une entrée en matière, une éventuelle contextualisation du sujet, une problématique et une annonce de plan. L'introduction peut également contenir, le cas échéant, une rapide présentation de l'auteur et de l'œuvre dont est issu le texte.

Le plan n'est pas matérialisé (pas de numérotation des parties ou sous-parties dans l'annonce de plan, pas de titrage ni de numérotation des parties, sous-parties et paragraphes dans le développement). En revanche, le plan est rendu apparent par une utilisation cohérente des sauts et des retraits de lignes.

Le commentaire comporte une conclusion.

Le commentaire doit être intégralement rédigé (pas de style télégraphique, "prise de note") : l'exigence (orthographe, syntaxe) est, là encore, la même qu'en composition ou dissertation. La qualité du style joue un rôle déterminant dans l'évaluation du commentaire par les correcteurs.

III- UN BARÈME GENERAL DE CORRECTION

La copie est d'abord évaluée sur 20 points, avant que des points ne soient le cas échéant retirés pour des erreurs d'orthographe.

A- Critères d'appréciation

Un commentaire de texte devrait obtenir la moyenne ou plus lorsqu'il :

- présente les principales idées du texte en les reformulant dans le cadre d'un plan clair et structurant,

et :

- fait preuve de la capacité du candidat à mobiliser des connaissances personnelles pertinentes,

et :

- est rédigé dans un style clair et personnel.

Un commentaire ne devrait pas obtenir la moyenne lorsqu'il :

- contient des contresens laissant apparaître un défaut de compréhension grave du texte,

ou :

- expose des arguments de manière désordonnée et imprécise,

ou :

- n'apporte aucune plus-value au texte et le paraphrase,

ou :

- développe longuement des arguments hors-sujet, sans lien réel avec la problématique du texte,

ou :

- est rédigé dans un style particulièrement incorrect,

ou :

- demeure inachevé.

B- Orthographe et syntaxe

L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue est prise en considération dans la note globale attribuée à la copie.

On distingue deux cas de figure :

- les copies dans lesquelles les fautes d'orthographe et de syntaxe participent d'un défaut global d'expression. Ces copies ne sauraient, en tout état de cause, obtenir la moyenne ; elles peuvent même se voir attribuer une note éliminatoire.

- les copies qui, malgré quelques fautes d'orthographe, témoignent d'une maîtrise de la langue correcte. Un système de pénalités s'applique alors en fonction du nombre de fautes.

Deux points seront retirés au total de la note si la copie contient plus de dix fautes d'orthographe ou de syntaxe.